

Liste des objets pouvant être déposés en gage

1. BIJOUX ET OBJETS PRECIEUX

- BIJOUX EN OR 18 et 14 CARATS AVEC OU SANS PIERRES PRECIEUSES : colliers, sautoirs, bracelets, médailles, pendentifs, boucles d'oreilles, chaînes, bagues, or à la casse, ...
- DIAMANTS montés sur bijoux (avec facture détaillée au-dessus de 1 carat) ou sous scellé (avec certificat de laboratoire)
- PERLES FINES OU DE CULTURE montées en collier ou bracelet
- LINGOTS munis de leur bon d'essai et d'un acte de propriété
- PIECES DE MONNAIE EN OR ET EN ARGENT
- PIECES DE MONNAIE AYANT VALEUR NUMISMATIQUE (sur RDV uniquement)
- MONTRES de grande marque (uniquement avec facture et certificat)

2. OBJETS D'ART ET DE COLLECTION

- MILITARIA autorisé et collections de coiffures et d'uniformes (selon réglementation et hors armes à feu)
- JOUETS ANCIENS : Dinky toys, poupées, jouets en tôle etc...
- LIVRES DE COLLECTION
- BRONZES, CERAMIQUES, OBJETS D'ART ANCIENS
- SCULPTURES ET TABLEAUX MODERNES (uniquement avec facture et certificat)
- TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS
- PETIT MOBILIER (mobilier XVIIIe, XIXe, mobilier Design, Jean PROUVE, ...)
- TOUTE COLLECTION COMPLETE : numismatique, billets de banque, cartes postales, timbres (sur RDV uniquement)

3. OBJETS ART NOUVEAU ET ECOLE DE NANCY : VERRERIES, CERAMIQUES, PETIT MOBILIER ...

4. VINS, GRANDS CRUS CLASSES ET ALCOOLS (Cognacs, Champagnes, ...) : uniquement avec capsule-congé

5. OBJETS DIVERS

- ARGENTERIE MASSIVE : ménagères et couverts, pièces de forme (cafetières, théières, sucriers, verseuses, plats, ...)
- METAL ARGENTE : ménagères complètes uniquement et de marque (aucune pièce dépareillée ou usée)
- CRISTALLERIE : Baccarat, Saint-Louis, Daum ...
- INSTRUMENTS DE MUSIQUE : guitares, trompettes, saxophones, violons, ... (si possible avec facture)
- MAROQUINERIE : sacs de grandes marques (Hermès, Vuitton, Lancel, ...) / uniquement avec facture ou certificat
- ACCESSOIRES DE MODE : foulards (uniquement de marque Hermès, Cartier et Chanel, en bon état et de préférence avec factures et boîtes)
- TAPIS : uniquement avec facture ou certificat
- PARFUMS (sous cellophane), STYLOS de marque

D'une manière générale, est accepté en gage tout objet dont la valeur est suffisante pour garantir le prêt.

*Sous réserve d'expertise par Maître TEITGEN, commissaire-priseur
Permanences au Crédit Municipal de Nancy les lundis et vendredis de 10h00 à 12h00
Toute expertise peut entraîner un délai supplémentaire avant l'obtention du prêt*